

## Compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2020

Salle polyvalente à 20h et à huis clos en raison de la situation sanitaire

**Présents :** Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES.

**En visioconférence :** Clara ARBOUSSET et Guillaume HARVOIS.

**Excusé :** Daniel MOLINES.

**Secrétaire de séance :** Thibaud Malgouyres.

La séance a débuté par l'observation d'une minute de silence en hommage aux trois personnes assassinées à la basilique de Notre-Dame de Nice ainsi qu'à Samuel Patty, professeur d'Histoire et Géographie, assassiné pour avoir présenté à sa classe de 4<sup>ème</sup>, des caricatures de Mahomet, dans le cadre d'un cours dédié à la liberté d'expression.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

**Approuvé à l'unanimité**

### 1) Délibérations :

#### *a) Acquisitions foncières pour la régularisation des captages*

- **Captage et réservoir du Mazel :** Monsieur le maire ouvre la séance et indique au conseil municipal que dans le cadre de la régularisation foncière des ouvrages d'eau potable de l'Unité de distribution du Mazel, il convient d'acquérir l'emprise du réservoir. Le cabinet Falcon (géomètre-expert) a réalisé le document modificatif du parcellaire cadastral en 2015 pour le découpage de la parcelle D334 appartenant à la section du Mazel. La numérotation provisoire de l'emprise a été attribuée le 27 août 2015.

Il rappelle qu'en absence de conseil de section et en application de la loi N°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes et notamment de son article 5, l'article L-2411-6 II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer et autoriser la vente des biens de section ayant pour objectif la réalisation d'un investissement nécessaire à l'exécution d'un service public, à l'implantation d'un lotissement ou à l'exécution d'une opération d'intérêt public. L'acquisition de l'emprise d'un réservoir d'eau potable rentre dans ce cadre.

Il poursuit en détaillant les divers éléments du projet d'acquisition :

- Acquisition de la parcelle D1340 : cette parcelle, d'une surface de 160 m<sup>2</sup>, appartient à la section du Mazel et sera acquise au prix principal de 50 €,
- Accès : l'accès au réservoir du Mazel ainsi qu'une partie de l'accès au captage du Mazel se fait sur la parcelle D1341, propriété de la section du Mazel ; il convient donc d'instaurer une servitude :
  - o Réservoir :
- Fond dominant : D1340

- Fond servant : D1341 ; la longueur de la servitude est estimée à 115 ml  
La nature de la parcelle (lande) ne justifie pas le versement d'une indemnité pour cette servitude.
- o Captage :
  - Fonds dominants : D1368, 1370, 1373, 1375, 1376 ; ces parcelles constituent le Périmètre de Protection Immédiate du captage du Mazel ainsi qu'une partie de la Zone de Protection Renforcée,
  - Fond servant : D1341 ; la longueur de la servitude est estimée à 115 ml,  
La nature de la parcelle (lande) ne justifie pas le versement d'une indemnité pour cette servitude.

Il rappelle que la commune prendra à sa charge le coût de l'acte authentique qui prendra la forme administrative.

Pour finaliser l'opération, le Conseil Municipal doit donc à la fois autoriser la vente de la parcelle D1340 et s'engager à l'acquérir dans les conditions présentées. Il est prévu que Monsieur le Maire signe l'acte authentique en qualité d'acquéreur et que Madame Michèle BUISSON, première adjointe, signe cet acte en qualité de représentant de la section du Mazel.

**Le conseil municipal approuve cet exposé et vote à l'unanimité qu'il :**

- 1 - VALIDE la démarche proposée en application des textes en vigueur sur la propriété sectionale,
  - 2 - AUTORISE la vente de la parcelle D1340 pour l'emprise du réservoir du Mazel dans les conditions présentées et pour un montant total de 50 €,
  - 3 - AUTORISE la création de servitudes d'accès sur la parcelle D1341 dans les conditions présentées
  - 3 - S'ENGAGE à acquérir la parcelle D1340 dans les conditions présentées dans l'exposé et pour un montant total de 50 €,
  - 4 - S'ENGAGE à prendre à sa charge le coût d'élaboration de l'acte authentique,
  - 6 - DONNE MANDAT à Monsieur le Maire, pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les actes authentiques,
  - 7 - DONNE MANDAT à Madame Michèle BUISSON, première adjointe, pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment représenter la section du Mazel pour la signature des actes authentiques.
- **Captage de BIARD** : Il convient d'acquérir pour les mêmes raisons que celui du Mazel, les parcelles nécessaires à l'établissement du périmètre de protection immédiate des captages de Biard.

L'exposé qui suit reprend tous ces éléments avec pour objectif une délibération qui vaudra promesse d'achat. Les montants proposés aux propriétaires correspondent à l'estimation des services fiscaux ou de la SAFER Occitanie.

Eléments du projet d'acquisition :

Acquisition de la parcelle D 266 d'une surface de 9 22 m<sup>2</sup> appartenant à la succession Roure pour un montant de 784 €

Condition particulières : le Périmètre de Protection Immédiate ne concerne qu'une partie de la parcelle D266 mais par accord entre les deux parties, l'intégralité de la parcelle est acquise pour avoir la maîtrise foncière de la zone sensible du Périmètre de Protection Rapprochée.

L'acte authentique prendra la forme administrative.

Conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand un Maire authentifie un acte, la commune partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Mme Michèle BUISSON, première adjointe, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à l'acquisition de la parcelle D266 nécessaire à l'établissement de la protection des captages de Biard.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer.

**Après avoir entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité qu'il :**

- 1 - S'ENGAGE à acquérir la parcelle D266 pour la protection immédiate des captages de Biard, dans les conditions présentées dans l'exposé,
- 2 - S'ENGAGE à prendre à sa charge le coût d'élaboration des actes authentiques qui prendront la forme administrative,
- 3 - AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à cette opération,
- 4 - AUTORISE Mme Michèle BUISSON, premier adjoint, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à cette opération,
- 5 - DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à la réalisation du projet à savoir l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Lozère.

### *b) Catastrophes naturelles*

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite des intempéries qui ont affecté notre commune les 18 et 19 septembre dernier, de lourds dégâts ont été constatés et une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle est en cours d'instruction.

De manière corrélée mais concomitante à cette procédure, la Dotation de Solidarité Nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSCE) a vocation à être mobilisée pour les dégâts causés aux biens non assurables appartenant à la collectivité.

Les dégâts sont estimés par Lozère Ingénierie aux montants suivants :

VC1 (Montgros Mas de la Barque)	135 370 € HT - 162 444 € TTC
Route du Masmin	10 905 € HT - 13 086 € TTC
Le Masmin	7 850 € HT - 9 420 € TTC
Le Massufret - Le Villaret	10 400 € HT - 12 480 € TTC
Le Col des Rouvières	2 100 € HT - 2 520 € TTC

Il est donc proposé de solliciter cette dotation auprès des services de l'Etat ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Il est également proposé aux conseillers de confier la maîtrise d'œuvre à Lozère Ingénierie dans le cadre d'un seul contrat pour les réparations nécessaires suite aux deux catastrophes naturelles subies par la commune cet été.

Monsieur le maire fait état aux conseillers de l'urgence à intervenir sur certains des chantiers, et demande donc au conseil de l'autoriser à lancer la consultation pour la totalité des travaux (catastrophes naturelles de juin et septembre).

**Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité :**

- D'approuver les opérations de travaux proposées visant à restaurer les dégâts des biens endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de 166 625 € HT - 199 950 € TTC
- D'accepter le plan de financement prévisionnel dans la mesure où les services de l'état, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, accorderaient les subventions demandées.
- De charger M. le Maire de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés.
- D'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les deux épisodes de catastrophes naturelles de cette année.
- De confier la maîtrise d'œuvre des travaux à Lozère Ingénierie.

**Une remarque est soulevée sur des travaux déjà engagés (car urgent) et réalisés, les entrepreneurs n'ont pas été encore payés.**

### *c) Délibérations modificatives du Budget*

- Redevance prélèvement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6378	Autres taxes et redevances	4740.00	
747	Subv. et participat° collectivités		4740.00
<b>TOTAL :</b>		<b>4740.00</b>	<b>4740.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>4740.00</b>	<b>4740.00</b>

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

- Investissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements. En effet, l'achat du "terrain Gervais" à Fraissinet de Lozère, décidé par délibération DE\_2019\_036 du 21 mai 2019, nécessite l'ouverture d'une opération d'investissement qui sera nommée "achat immobilier" et abondée de 7 375.48 € faisant référence au prix d'achat du terrain ainsi que des frais notariés s'y affaissant.

Il convient également d'abonder l'opération correspondante à l'aménagement du quai, pour pouvoir régler à l'ONF une facture relative à l'analyse de l'état de santé des arbres du quai, pour un montant de 1200 €.

Ces fonds seront, pour maintenir l'équilibre budgétaire, compensés par la déduction de 8 575.48 € de l'opération du camping sur laquelle la totalité de la somme prévue restante (142 000 €) ne sera pas dépensée d'ici la fin de l'année.

Il convient également d'inscrire une opération d'ordre en fonctionnement pour solder la TVA du Pré Platon, la trésorerie n'est pas impactée par cette écriture.

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
678 (042)	Autres charges exceptionnelles	6983.00	
748388	Autres		6983.00
<b>TOTAL :</b>		<b>6983.00</b>	<b>6983.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2031 - 443	Frais d'études	1200.00	
2111 - 455	Terrains nus	7375.48	
2313 - 436	Constructions	-8575.48	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>6983.00</b>	<b>6983.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

#### *d) Adhésion à Lozère ingénierie*

Le département de la Lozère a décidé lors du Conseil Général en date du 20 décembre 2013 de créer une agence technique départementale destinée à accompagner les collectivités du territoire lozérien. Cette agence dénommée "Lozère ingénierie", est un établissement public administratif, chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

A cette fin, elle a pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires. Le siège de cette agence est fixé à Hôtel du Département, 4 rue de la Rovère, 48 000 MENDE.

Les missions d'assistance proposées consistent à intervenir sur différents champs de compétences et à proposer plusieurs types d'intervention (Conseil, AMO, Moe) en fonction du besoin de la collectivité, de l'éventuelle offre privée et de l'expertise que l'Agence pourra amener aux adhérents.

Les différents champs de compétences sont l'aménagement des espaces publics, l'entretien, l'exploitation et l'aménagement de voirie, le domaine administratif en lien ou non avec ces thèmes.

L'adhésion à l'agence est soumise à cotisation ; quant au recours aux prestations proposées, il fera l'objet d'une rémunération qui sera fonction de la nature de la mission confiée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance approuve et vote à l'unanimité les articles ci-dessous :**

Article 1 : Approuve les statuts de l'Agence " Lozère Ingénierie" tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'assemblée départementale du 20 décembre 2013 et tels qu'annexés à la présente délibération. L'assistance apportée aux adhérents s'inscrit dans le cadre d'un régime de prestation intégrées dites "in house" et sont, par voie de conséquence, exonérée de mise en concurrence.

Lozère Ingénierie, pour mener à bien ses missions, s'appuie sur une mutualisation de service avec le Conseil Départemental de la Lozère en ce qui concerne les moyens humains et matériels de ladite structure.

Article 2 : Décide d'adhérer à Lozère Ingénierie et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante (0,40 centimes par habitant). Celle-ci sera calculée, dès approbation par le Conseil d'Administration, sur la base du protocole financier annexé aux présents statuts.

Article 3 : **Désigne Mathieu PUCHERAL pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.**

Article 4 : Autorise M. le Maire, Stéphan MAURIN, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### *e) Validation du devis de l'ALEPE pour l'ABC et lancement de la phase 3*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la municipalité s'est engagée en 2017 pour réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale.

Les deux premières années consacrées à la collecte de données et aux animations à l'adresse de la population se sont déroulées en 2018 et 2019.

Malheureusement, le confinement de ce début d'année n'a pas permis la réalisation de la dernière phase consistant en l'analyse des données récoltées, leur retranscription sous la forme d'un livre pouvant être disponible pour le grand public et la préparation d'un plan d'action par la municipalité. Ce plan d'action pouvant être la feuille de route de ce conseil municipal en matière de protection de l'environnement pour les années à venir.

Une consultation a été lancée par deux fois cette année et nous avons finalement reçu une offre de l'ALEPE, qui a été la seule structure à répondre.

Cette offre correspond au cahier des charges et s'élève à 5 800 € HT ce qui correspond à la somme prévue dans le budget de l'ABC.

Pour mémoire, ce projet est subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence Française de la Biodiversité.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider l'offre de l'ALEPE et de désigner les élus qui participeront au comité de pilotage de cette troisième phase.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité les points suivants :**

APPROUVE le devis de l'ALEPE pour un montant de 5 800 € HT

DESIGNE

- Florence BOISSIER
- Gilles MERCIER
- Daniel MOLINES
- Matthias CORNEVAUX
- Thibaud MALGOUYRES

Comme élus en charge de la réalisation et du suivi de cette troisième phase.

### *f) Plan de financement pour les travaux du Chambon*

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement définitif du projet de réfection des réseaux d'AEP du quartier du Chambon au vu de l'évolution des travaux.

Ainsi, le coût total des travaux s'élève à 39 585 € HT

Qui seront financés ainsi :

Conseil Départemental	12 500 € HT (subvention Conseil Départemental n° 0020787)	31.5 %
Fonds propres :	27 085 € HT	

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les points ci-dessous :**

Valide le plan de financement tel que ci-dessus,  
Mandate Monsieur le Maire pour demander l'attribution définitive et le paiement des subventions correspondantes.

### *g) Echange terrain L'Hermet*

Echange terrain L'Hermet,

Objet: DECLASSEMENT TERRAIN NON BÂTI A L'HERMET EN VUE DE SA CESSION

M. le maire présente au conseil municipal la proposition de M. Jean-François PANTEL qui souhaite échanger un chemin qu'il a construit, ainsi que son pourtour foncier, contre l'ancien chemin passant au raz de sa propriété et contre lequel il souhaite construire une boutique pour vendre les produits de sa ferme.

Le fait est que le chemin construit par M. PANTEL est en bien meilleur état que l'ancien chemin communal. De plus, les surfaces échangées paraissent très honnêtes (Plan montré en conseil et encourage les conseillers à aller voir sur place).

Dès lors, préalablement à cet échange de terrain, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et débattu, vote à l'unanimité le déclassement du domaine public de ce terrain et de l'intégrer au domaine privé communal en vue de son échange avec les parcelles de M. PANTEL. Décision prise aujourd'hui pour faire avancer la procédure au plus vite. Possibilité de reclassement si changement d'avis futur. Les conseillers sont invités à aller voir sur place.**

## **2) Demande achat terrain communal Masméjean**

Le conseil municipal a débattu de la demande d'un propriétaire de Masméjean d'acheter un morceau de la parcelle 261 pour accéder en voiture à l'arrière de sa maison. Le débat s'est porté :

- sur le préjudice potentiel de la vente de ce morceau pour la parcelle,
- sur la question de l'eau et des modifications potentielles du passage du cours d'eau afin de ne pas impacter le voisinage,
- de la biodiversité, de l'impact paysager vis à vis de l'arbre sur le morceau de la parcelle,
- des travaux à prévoir par le propriétaire pour remblayer la cuvette où passe l'eau afin qu'il puisse accéder à sa maison.

**Dans l'attente d'un consensus et que plusieurs conseillers puissent se rendre sur place pour mieux comprendre la demande et en informer le conseil, ce dossier est mis en attente.**

## **3) Point sur les réunions**

### *a) Fibre et réseau cuivré*

M. le Maire parle d'échanges positifs et constructifs. Les problèmes et dysfonctionnements ont été évoqués un par un, et des réponses précises ont pu être apportées. Voici quelques points transmis au conseil :

- Concernant la demande d'enterrer les lignes en cœur de Parc, juridiquement, il n'y aucune obligation légale de le faire.
- La procédure d'accès à la fibre reste inchangée avec une carte de l'avancée des travaux sur le site internet <https://www.alliancetreshautdebit.fr/> (puis via la carte interactive <https://eligibilite-thd.fr/cartographie/axtd/offre/ftth>). Confirmer quand même l'information et l'éligibilité avec Orange !
- Orange partage le fait que peu de monde ont demandé la fibre sur notre commune.
- Masméjean reste 10 m à connecter, normalement tout devrait être acté pour début 2021.
- Le hameau de l'Hôpital imminent quand l'armoire sera raccordée.
- Le Masmin et le Tronc, travaux arrêtés suite à des problématiques de poteaux en mauvais état. La réponse est que le retard nous impute car la procédure d'implantation de la fibre passe d'abord par le câble puis le changement des poteaux ensuite (le conseil débat sur l'incohérence de la façon de faire).
- La question des poteaux galvanisés se pose. Légalement, ils ont le droit, le conseil débat sur l'aberration de tels choix, non concertation, impact paysager, incohérence avec les mesures et les règles pour les habitants.
- Il est discuté en conseil du rythme industriel du déploiement de la fibre, de la qualité de travail, du monopole d'Orange, de la confiance perdue, de l'abandon du réseau cuivré programmé et qui pourrait arriver très vite, de la sensation d'être prise en otage pour les villages du cœur du Parc et les autres endroits problématiques : soit on accepte la fibre et la façon dont ils veulent la mettre, soit on ne l'a pas (ou les travaux sont à notre charge).

#### *b) GSO (Grand Site Occitanie)*

La réhabilitation du site de la cascade de Runes rentre pleinement dans les aides que peut apporter le GSO. Le département soutient aussi ce projet. Il reste à formaliser le projet (signalétique, parking, accessibilité, etc.) avec un accompagnement.

#### *c) Projet Tour du Viala*

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de réaménagement de la Tour du Viala et met à disposition un dossier de présentation. Ce projet s'inscrit sur les 36 hectares de l'ancienne colonie de vacances Alésienne.

Les acteurs sont multiples : la ville d'Alès, l'agglomération d'Alès, le département de la Lozère, ... et les soutiens financiers aussi : collectivités, département, région, l'Europe via le Feder.

L'idée est de créer une plateforme dédiée au tourisme astronomique (label RICE, endroit idéal, marché de l'astrotourisme qui explose en Europe) afin de rendre accessible l'astronomie à tout le monde. Ce projet a pour l'instant un budget estimé entre 6,5 et 11 millions d'euros et comprend :

- Un espace astronomie pour les professionnels avec un télescope dédié (jumelage de plusieurs projets)
- Un espace astronomie pour le grand public et les scolaires
- De l'accueil : hébergement, restauration, salles

- Des activités : spa, piscine, ...

Ce projet semble représenter une opportunité très intéressante pour les Cévennes et notre commune en termes d'emploi, de tourisme, de rayonnement. Le conseil débat des enjeux liés à ce projet, de la circulation jusqu'à la Tour du Viala, des emplois induits, du logement, de l'effet potentiel sur le tourisme.

Projet à suivre, études en cours, 5 à 6 ans.

#### *d) Réunion avec Mme Sophie Pantel, présidente du Conseil Départemental de la Lozère*

Monsieur le Maire nous partage le soutien financier de la présidente et du département pour :

- les travaux à La Brousse,
- aux Urfruits (réseau d'eau potable),
- sur un projet de nouveaux logements sociaux style « pré platon » peut-être à réfléchir à Fonchaldette (projet initié par l'ancienne mandature proche de la salle polyvalente),
- le déplacement du monument aux morts,
- la procédure de catastrophe naturelle avec l'état (50% normalement) et la région (15% comme le département, taux ajusté pour arriver à 80 % au total de prise en charge),
- les contrats territoriaux et le projet de rénovation du camping,
- une aide exceptionnelle pour l'achat au Parc National des Cévennes de l'écomusée du Mont Lozère et des terrains adjacents,
- du changement par le département de la signalétique aux entrées du Pont de Montvert et de Fraissinet pour faire apparaître la nouvelle commune.

#### *e) Avenir du rez de chaussée de la mairie de Saint Maurice de Ventalon*

La demande d'utilisation de cet espace en stockage de matériel et bureau pour la société Art de Vie est acceptée par l'ensemble du conseil. Cela permet d'utiliser cet espace inexploité en attendant d'autres projets de rénovation ultérieurs. Bail de 3 ans avec loyer. Il faut déménager les archives.

#### *f) Avenir de la mairie de Fraissinet de Lozère*

Le conseil donne son accord de principe pour continuer à envisager la reconversion des espaces en lieu partagé pour les associations. Le Foyer Rural demande d'utiliser la salle pour une activité d'art thérapie 1 fois par mois. Joyce Boum a fait la demande pour donner aussi des cours de piano. Il faut déménager aussi les archives de la mairie dans un lieu sûr. Projet en cours.

### **4) Signalétique touristique dans le centre-bourg du Pont de Montvert**

Le marché avait déjà été lancé par la précédente mandature. Un groupe s'est formé pour reprendre le marché, vérifier le contenu du marché et apporter des modifications. Un rendez-vous doit se tenir vendredi 13 novembre pour voir sur le terrain l'ensemble de la signalétique prévue et poser les questions liées aux modifications apportées.

Le conseil souhaite que la signalétique puisse être opérationnelle pour la prochaine saison touristique et débat sur la vigilance à avoir vis-à-vis de l'harmonisation de toutes les signalétiques (routières, touristiques, randonnée).

## **5) Déneigement**

Une réunion s'est tenue fin octobre avec la mairie et les prestataires. Le fonctionnement de l'hiver dernier a été reconduit avec le roulement de 2 coordonnateurs une semaine sur deux (François Folcher et Stéphane Maurin), des agents communaux et des prestataires privés pour le déneigement. Les circuits seront les mêmes, à pondérer suivant la quantité de neige et la répartition de celle-ci sur notre commune avec les priorités pour certains habitants liées à la/le : santé, scolarité, travail.

## **6) Point sur la facturation eau**

Des estimatifs seront faits pour les personnes qui n'ont pas transmis leurs relevés d'index du compteur d'eau.

En prévision du passage de la compétence à la Com Com, à l'horizon 2026, au vu de certaines situations non harmonisées sur l'ensemble de notre commune, au vu des sécheresses de plus en plus récurrentes, le conseil approuve l'idée de faire le point sur les tarifs de l'ensemble des administrés et des usages liés à leurs activités (agriculteurs, commerçants, ...) et d'engager une politique d'harmonisation.

## **7) Point sur les travaux du camping**

Le sanitaire du fond du camping sera fini d'être rénové mi-novembre (la rénovation du terrain de pétanque, des nouvelles barbecues et des nouvelles tables avait déjà été faite).

Le sanitaire principal doit aussi être rénové d'ici la prochaine saison en concertation avec les résidents et les employés de la mairie.

Le conseil évoque la nécessité d'évacuer la caravane abandonnée au milieu du camping afin que l'image de ce dernier soit meilleure.

## **8) Nouvel agent technique suite recrutement**

Arnaud Varin a été embauché pour travailler à moitié sur les travaux au camping et à moitié comme agent technique. Monsieur le Maire souligne la décision collégiale à l'unanimité d'embaucher Arnaud Varin suite à deux entretiens de recrutement.

## **9) Courrier Inspection Académique pour remplacement enseignant**

Une institutrice est en congé maternité. Les remplacements s'enchainent mais ne sont pas pérennes. Suite à l'inquiétude conjointe des élus et des parents d'élèves, un courrier a été adressé à l'Inspection Académique (DSDEN 48) et une institutrice vient d'arriver normalement pour l'année. Affaire à suivre.

## **10) Remerciements administrés**

Monsieur le Maire tient à partager les remerciements reçus de la part des chasseurs de St Maurice de Ventalon pour l'utilisation du garage communal de St Maurice de Ventalon. Ils n'avaient en effet plus le local des Bastides.

M. et Mme Broussous remercient aussi la mairie d'avoir pu régler les problèmes d'eau.

La famille Albaric remercie le département et la municipalité pour les travaux permettant de mieux guider l'eau vers le Martinet en espérant que les prochains épisodes fortement pluvieux valident la qualité du travail.

## **11) Situation locataires Foyer Logement**

Monsieur le Maire évoque l'expulsion et le relogement d'une personne le dernier mercredi du mois d'octobre. Cette situation qui durait de longue date ne sera pas sans conséquence pour la commune avec près de 20 000 € de pertes financières (impayés + frais procédures). Le relogement a été effectué à Mende.

Les chats au niveau du foyer logement et dans le village restent une problématique majeure malgré le grand nombre de stérilisations déjà effectué par l'association.

## **12) Point sur la cérémonie du 11 novembre et projet monument aux morts**

Période sanitaire oblige, la cérémonie aura lieu en comité restreint. Le conseil évoque le déplacement du monument aux morts.

## **13) Point sur la situation sanitaire de la commune**

Monsieur le Maire évoque la circulation du virus sur notre commune avec des cas recensés mais sans déplorer pour le moment de personnes critiques.

## **14) Point sur le marché et la commission "marché"**

Le conseil débat longuement sur le fait que certains commerçants ne portent pas le masque sur le marché, sur le risque de fermeture du marché, sur le risque sanitaire pour la population. Le débat est virulent sur la question du port du masque (sur le marché, dans les écoles) et sur les règles sanitaires imposées. Monsieur le Maire conclut qu'il ira dialoguer et faire de la sensibilisation avec les commerçants le lendemain. Le conseil approuve en majorité de faire respecter les règles liées à la situation sanitaire.

**Le conseil décide unanimement d'annuler le marché de Noël du 13 décembre** au vu de la situation sanitaire actuelle, du risque potentiel pour la population et de l'absence de visibilité pour le mois de décembre.

Le règlement pour le marché est en cours.

**3 marchés nocturnes seront prévus l'été prochain le 16 juillet, 6 et 12 août suite aux bons retours de cette année.**

## **15) Proposition broyeur SICTOM**

Gilles Mercier, nouveau vice-président du Sictom, informe le conseil de la possibilité de mettre en place 2 journées pour broyer les déchets verts avec le broyeur du Sictom, un agent du Sictom et un agent communal. Le conseil approuve cette expérimentation même si certains conseillers soulèvent l'idée que cela serait mieux que le broyeur se déplace à proximité du lieu de travail plutôt que l'inverse. Il reste à planifier les dates et le lieu.

## **16) Point travaux dans la commune**

François Folcher évoque les dossiers suivants :

- Le branchement d'eau pour le GAEC de la famille Boissier à La Brousse.
- L'achat de terrain communal au village vacances pour la terrasse de Mme Chavagneux.
- La réfection de la voie électrique par Erdf quartier de l'Estournal.
- La demande de Mme Pulcinelli de l'Auberge des Cévennes afin de sécuriser l'accès au Martinet entre la boulangerie et l'auberge.
- La demande d'un garde-corps sur le chemin de la Moline au-dessus des jardins.
- Le changement du pylône d'Orange au terrain multisports.
- Le goudronnage à La Brousse.
- Le chantier entre Felgerolles et Caguefer va reprendre pour la dernière tranche.
- L'occupation du domaine public à Finialettes.
- La fuite eau à Plaisance chez un propriétaire.
- L'enrobé qui sera posé sur la RD20 au-dessus de Finiels le 18 et 19 novembre 2020.
- Idem pour la fin des travaux avant Runes et la fermeture de la route.
- L'enrochement au niveau de Masméjean.

## **17) Eclairage Public**

Le conseil évoque la nécessité d'éteindre l'éclairage en milieu de nuit et la nécessité de le mettre en place au plus vite afin de récupérer les subventions pour notre trésorerie. Une délibération au dernier conseil a déjà été prise en ce sens. Le conseil veut au préalable, malgré l'annulation de la réunion publique, en informer la population pour que chacun comprenne pourquoi.

Il est évoqué une différence de couleurs des lampadaires à Fraissinet, l'éclairage du terrain de pétanque à Runes, et l'impossibilité de remettre un éclairage sur une maison de Runes car trop cher.

## **15) Infos diverses**

- Monsieur le Maire évoque l'entrevue avec un habitant de Fraissinet de Lozère concernant le stationnement d'une caravane en bordure de la départementale, le devant de la boulangerie sur la voirie, l'occupation du domaine public.
- Le courrier à Philippe Chétail pour le bien au Viala.
- La réflexion à mener sur les tarifs du camping.
- La réflexion à mener sur les impayés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H50.**

**PROCHAIN CONSEIL le 15 décembre 2020 à 20h30.**